

Appel à projets Alter Egales 2023

Objectifs

Le présent appel à projets vise à soutenir le développement, par des organismes publics, des associations sans but lucratif ou des associations momentanées (associations de fait), des organisations, institutions ou mouvements de femmes et féministes sans but lucratif, de projets et d'actions visant **la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles**. Les opérateurs veilleront à rendre accessible leurs actions aux publics les plus fragilisés. Il convient aussi d'agir à la fois sur les causes et les déterminants de la violence (y compris dans le chef des hommes qui commettent les actes de violence), mais aussi sur le soutien à apporter aux victimes.

Conditions d'éligibilité

Peut postuler au présent appel à projet tout organisme public, association sans but lucratif ou association momentanée œuvrant directement ou indirectement sur le terrain des droits des femmes, de l'égalité hommes-femmes, de l'égalité des chances, de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

Sont exclus de fait tous les organismes (sociétés, entreprises, consultants,...) relevant du secteur marchand, ainsi que les personnes physiques (sauf si elles représentent une association de fait).

Plusieurs organismes peuvent déposer un projet commun si une convention déterminant les modalités de la collaboration est établie entre eux.

Chaque organisme ne peut déposer qu'un seul projet dont il est le porteur.

Budget

Budget total de 350 000 euros (enveloppe globale), sans précision de montant par projet. La Fédération Wallonie-Bruxelles intervient à hauteur max de 90% de la totalité des dépenses admissibles et justifiées du projet.

Pour accéder au règlement complet, voir :

https://alteregales.cfwb.be/fileadmin/sites/alter/uploads/Documents/Appels_a_projets/Appel_a_projets_AE_2023/Appel_a_projets_Alter_egales_2023_Prevention____lutte_violence.pdf

Bailleur de fonds

- **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Soumission : 27 mars 2023

Durée : Les projets débuteront au lendemain de la notification de l'attribution du projet pour terminer au tard le 31 décembre 2024.

Porteur(s) : **ASBL** **Centre de Recherche**
Haute Ecole

Mots-clés

Genre **Recherche-action** **Sciences sociales**

Contacts SynHERA

- Anh Thy NGUYEN (nguyen.at@synhera.be)

Critères de sélection

Les **thématiques** de cet appel portent sur :

- Prévention primaire des violences et lutte contre le sexisme (et notamment des projets visant à développer des masculinités alternatives et positives face aux violences faites aux filles et aux femmes.)
- Harcèlement et cyberharcèlement (en particulier chez les jeunes) ;
- Violence par conjoint, en ce compris la problématique des enfants exposés à ces violences ;
- Violences sexuelles ;
- Hypersexualisation ;
- Violences gynécologiques et obstétricales
- Mutilations génitales féminines, mariages forcés et violences liées à l'honneur ;
- Toute thématique visant la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, favorisant le changement des mentalités et valorisant leurs stratégies actives de résistance.

Les projets déposés doivent présenter au moins l'un des **modes d'actions** suivants :

- **Informier** : réaliser des études, recherches-actions, générer des données quantitatives et qualitatives.
- **Sensibiliser** : réaliser des outils, des campagnes, des projets-pilotes et d'activités workshop, ateliers ou d'animations avec les secteurs et les publics-cibles.
- **Concevoir ou dispenser des formations** : formations courtes et longues. Il peut notamment s'agir de formation en ligne interactive, sous forme de visioconférence ou en accès différé, sous forme d'enseignement à distance.

Au niveau des **critères de sélection**, les projets seront évalués sur la base de :

- pertinence/opportunité ;
- qualité ;
- partenariats ;
- public visé ;
- diversité.